



La FFF a officiellement communiqué le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales pour la saison 2021-2022, dans le respect des mesures gouvernementales à date. Il est accompagné d'une fiche synthétique reprenant ses principales dispositions.

ANNEXES

- [Protocole des compétitions régionales et départementales Saison 2021/2022](#)
- [Fiche de synthèse du protocole](#)
- [FAQ](#)
- [PV COMEX 20/08/2021](#)

CONTROLE DU PASS SANITAIRE SUR LES RENCONTRES DE DISTRICT

Contrôle du pass sanitaire se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papier avec les applications « Tous Anti Covid Vérif ou TACVérif »

Contrôle du pass sanitaire des acteurs de la rencontres (joueurs-educateurs-dirigeants et arbitres)

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

Le Référent Covid du club recevant avec un dirigeant de l'équipe visiteuse, aura la charge de contrôler les Pass Sanitaires des deux équipes et de l'arbitre avant l'entrée aux vestiaires.

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la zone Vestiaires

Délégués-observateurs : Pass sanitaire obligatoire et port du masque

En cas d'absence de pass sanitaire pour un acteur de la rencontre (arbitre, joueur, éducateur, dirigeant) : **l'accès du stade ou vestiaires est refusé et il ne peut en aucun cas participer à la rencontre.**



PASS SANITAIRE

La FFF a décidé l'application immédiate du Pass Sanitaire pour les officiels et personnes essentielles à la rencontre de football.

Pour rappel le Pass Sanitaire se décline en quatre possibilités

- ⇒ Soit avoir une attestation de vaccination à condition que la personne dispose d'un schéma vaccinal complet :
 - Soit 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneka) ;
 - Soit 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen) ;
 - Soit 7 jours après l'injection pour les vaccins chez la personne ayant eu la Covid-19
- ⇒ Soit avoir réalisé un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou TAG (test antigénique) 72 heures maxi avant le jour du match, dont le résultat s'est avéré négatif.
- ⇒ Soit avoir un résultat d'un test **RT-PCR POSITIF** attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.
- ⇒ Soit avoir réalisé un Autotest supervisé et validé par un professionnel de santé générant un QR code, dont le résultat s'est avéré négatif.

La durée de validité des tests est exprimée en heures (et non en jours). Un test est valable 72h.

Exemple

- **Le Mercredi avant 15h00 pour un match se jouant le Samedi** (sachant que celui-ci devra être réalisé à partir du Mercredi 15 h pour un match le samedi à 15h00 ou à partir du Mercredi 20h00 pour un match à 20h00)
- **Le Jeudi avant 15h00 pour un match se jouant le Dimanche**

Le contrôle du « Pass sanitaire » se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

REFERENT & EQUIPE COVID

⇒ Chaque club doit désigner un référent Covid, interlocuteur privilégié de l'instance. Autour de lui peut se constituer une équipe Covid pour veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques sanitaires.

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club afin de coordonner le contrôle d'accès sur le site, vérifier l'application et



le respect sur le site des mesures sanitaires pendant toute la durée de la manifestation, rappeler les mesures en cas de constatation de non-respect et **vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade.**

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.

La mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du présent protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet. Il est conseillé d'avoir une équipe Covid. Un membre doit être présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club afin de coordonner le contrôle d'accès sur le site, vérifier l'application et le respect des mesures sanitaires pendant toute la durée de la manifestation et vérifier les passes sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade

BUVETTES & RESTAURATION

Les buvettes sont autorisées sous réserve respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, et boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hotels, cafés, restaurants (HCR)

- Le contrôle du pass sanitaire est obligatoire (sauf s'il a déjà été contrôlé à l'entrée du stade)
- Un cahier de rappel doit être en place et utilisé. Il peut se faire de manière numérique : **générer un QR Code**
- Le port du masque est obligatoire en intérieur à partir de 11 ans
- Les clients doivent être assis à une table pour consommer

Enfin, il est vivement conseillé d'entretenir un dialogue permanent avec le propriétaire des installations (la mairie généralement) qui est en lien avec la préfecture.